



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INVITATION PRESSE

La Rochelle, le 11/08/2020

LES « COLOS APPRENANTES » POUR FAVORISER LE DEPART EN VACANCES ET ACCOMPAGNER LES ENFANTS EN DIFFICULTÉS DEPUIS LA CRISE SANITAIRE

Le gouvernement a déployé l'opération « Vacances apprenantes » à la suite des périodes de confinement et de déconfinement afin de proposer diverses offres d'activités pendant l'été aux familles et aux mineurs en difficultés depuis la crise sanitaire.

Les Vacances apprenantes sont composées d'un ensemble de dispositifs et de moyens, dont les « Colos apprenantes », portées par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Les « Colos apprenantes » sont des accueils collectifs de mineurs avec hébergement disposant d'un label délivré par les services de l'État et qui se déroulent pendant la période estivale. Elles s'adressent à des publics prioritaires et reposent sur un programme proposant notamment des activités de renforcement des apprentissages dans des domaines variés.

La prise en charge par l'État est de 400 € par jeune et par semaine (séjour de 5 jours minimum), soit 80% du coût moyen d'un séjour (500 €). Lorsque l'aide est attribuée à une association, qui n'est pas partenaire d'une collectivité, la prise en charge peut être de 100 %.

Sur l'ensemble de la période estivale, la Charente-Maritime accueille 106 séjours labellisés « colos apprenantes », dont 26 séjours proposés par des structures du département de la Charente-Maritime.

**Nicolas BASSELIER, préfet de la Charente-Maritime se rendra
jeudi 13 août 2020 à 9h30
au séjour du Centre Social Le Pertuis au sein du centre équestre « Les cavaliers du plaisir »
17700 Saint Georges du Bois**

Intitulé « Nature et équitation », ce séjour a comme dominante la pratique d'une activité sportive nouvelle pour les jeunes du quartier de Mireuil (équitation), fortement impactés par le confinement et ne pouvant pas partir en vacances cet été. Ce séjour offre la possibilité, pour les jeunes participant, de remobiliser leurs savoirs-être (vie en collectivité, respect de chacun...), de participer aux activités selon leurs capacités et de découvrir le milieu naturel environnant.

La presse est invitée à se joindre à cette rencontre.

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)